



GRAND CONSEIL
de la République et canton de Genève

**M Numéro
d'objet**

Signataires : Philippe Meyer,

Date de dépôt : Date de dépôt

Proposition de motion

Relancer des Fêtes de Genève ambitieuses, populaires et maîtrisées

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- Que les Fêtes de Genève constituaient un événement fédérateur pour le Canton de Genève et ses habitants mais également pour le tourisme estival ;
- La disparition des Fêtes de Genève en 2018 en raison d'une mauvaise maîtrise des coûts et des difficultés de gouvernance ;
- L'expérience de « Genève Genève » en 2024 dans le cadre d'un partenariat entre la Ville, le Canton et un organisateur privé, démontrant qu'un événement estival d'envergure pouvait encore mobiliser largement le public, avec plus de 200'000 visiteurs.

invite le Conseil d'Etat

- À étudier et proposer, en collaboration avec la Ville de Genève, Genève Tourisme & Congrès et les acteurs privés concernés, la relance d'un grand événement estival genevois inspiré des Fêtes de Genève, populaire, intergénérationnel, accessible et attractif tant pour la population genevoise que pour les visiteurs, dans le respect de la décision populaire du 4 mars 2018, notamment en matière de durée, et en garantissant le maintien d'un grand feu d'artifice gratuit sur la Rade ;
- À mettre en place un modèle de gouvernance et de financement professionnel, transparent et maîtrisé, fondé sur un partenariat public-privé, avec une répartition claire des responsabilités, des coûts et des risques, et

combinant contributions publiques plafonnées, sponsoring, partenariats, concessions et recettes propres, sans imposer un autofinancement intégral ;

- À présenter au Grand Conseil, dans un délai de douze mois, un projet concret de relance, comprenant le concept, la programmation, la gouvernance, le modèle économique, les retombées attendues pour l'économie genevoise ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les Fêtes de Genève ont longtemps constitué un rendez-vous majeur de la vie genevoise. Elles étaient à la fois un moment de convivialité pour la population et un événement contribuant au rayonnement touristique et économique de Genève.

Leur disparition, à partir de 2018, est intervenue après plusieurs éditions marquées notamment par une mauvaise maîtrise des coûts, des difficultés de gouvernance et un modèle de financement fragile.

Le contre-projet accepté en votation populaire le 4 mars 2018 fixait notamment une durée maximale de onze jours et rappelait que les Fêtes de Genève devaient s'adresser aussi bien aux habitants de Genève et de sa région qu'aux touristes. Ces principes restent pertinents : Genève a besoin d'un grand rendez-vous estival qui soit d'abord populaire et accessible à sa population, tout en renforçant son attractivité touristique.

Depuis 2018, différents formats ont permis de maintenir des animations ponctuelles autour de la Rade. Toutefois, Genève ne dispose plus d'un grand événement estival récurrent, clairement identifié et fédérateur, capable de réunir habitants, familles, jeunes, seniors, acteurs culturels et économiques ainsi que visiteurs.

L'enjeu est également économique. Les anciennes Fêtes de Genève avaient généré des retombées importantes pour le commerce, la restauration, l'hôtellerie et, plus largement, pour l'économie genevoise, estimées à près de 120 millions de francs.

L'expérience de « Genève Genève » en 2024, organisée durant cinq jours dans le cadre d'un partenariat entre la Ville, le Canton et un organisateur privé, a démontré qu'un événement estival d'envergure pouvait encore mobiliser largement le public, avec plus de 200'000 visiteurs. Cette expérience constitue une base intéressante pour réfléchir à un nouveau modèle.

Il ne s'agit toutefois pas de reproduire les anciennes Fêtes de Genève à l'identique. Il convient de construire un événement plus court, plus populaire, mieux gouverné et financièrement maîtrisé, adapté aux exigences actuelles en matière de sécurité, de durabilité et d'utilisation de l'espace public.

Ce nouveau modèle devrait reposer sur un partenariat public-privé, associant notamment la Ville de Genève, le Canton, Genève Tourisme & Congrès et un organisateur professionnel. Les responsabilités, les coûts et les risques devraient être clairement définis.

Une contribution publique peut être justifiée pour un événement présentant une réelle utilité populaire, culturelle et économique. Elle doit toutefois être transparente, plafonnée et conditionnée à des objectifs précis, et s'inscrire dans un financement diversifié comprenant notamment sponsoring, partenariats, concessions et recettes propres.

Enfin, le grand feu d'artifice sur la Rade, rendez-vous emblématique et gratuit, doit conserver sa place au cœur de ce projet.

Au bénéfice de ces explications, les auteurs vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable au présent texte.

Secrétariat du Grand Conseil M Numéro d'objet

*Projet présenté par les députés :
Pierre Nicollier, Diane Barbier-Mueller*

Date de dépôt : 6 octobre 2026

Proposition de motion

Désignation de « Gestionnaires clients » pour les acteurs de la restauration, de l'hôtellerie et du monde de la nuit

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la complexité croissante des démarches administratives impose aux usagers de multiplier les contacts avec différentes entités de l'administration cantonale ;
- que le développement de plateformes virtuelles offre de nombreuses démarches en ligne sur un seul site mais que chaque démarche requiert un nouveau dossier (ex. : EasyGov.swiss, ge.ch) ;
- que le canton a compris ces difficultés en annonçant la mise en place du « Once Only », visant à éviter que l'utilisateur doive fournir à plusieurs reprises des informations déjà en possession de l'administration ;
- qu'un gestionnaire clients qui connaît les administrés, permet d'augmenter le niveau de service afin de passer de contrôleur à conseiller et facilitateur dans les interactions avec l'administration ;

invite le Conseil d'État

- à mener un projet pilote avec les acteurs de la restauration, de l'hôtellerie et du monde de la nuit, en désignant des gestionnaires clients uniques pour toutes leurs démarches avec le canton et les communes, en s'appuyant sur les effectifs existants,
- à évaluer ce fonctionnement et, en cas de succès, à le déployer dans les autres secteurs économiques.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les entreprises et professionnels des secteurs de la restauration, de l'hôtellerie et du monde de la nuit sont confrontés à une multiplicité de démarches administratives : autorisations d'exploiter, permis de construire ou de transformer, contrôles sanitaires et de sécurité, etc. Chacune de ces procédures implique des services différents, des formulaires spécifiques et des délais distincts, ce qui alourdit considérablement la charge administrative des exploitants.

Si l'État a fait des progrès importants en matière de numérisation, notamment via des plateformes comme EasyGov.swiss ou le portail ge.ch, ces outils restent essentiellement centrés sur des démarches isolées. Chaque procédure requiert la constitution d'un nouveau dossier, même lorsque l'administration dispose déjà de nombreuses informations sur l'utilisateur. Le principe « Once Only » vise à remédier à cette redondance en évitant que les administrés doivent fournir à plusieurs reprises des données déjà en possession de l'administration. Toutefois, ce principe, bien que nécessaire, ne suffit pas à lui seul à offrir un accompagnement personnalisé et continu.

L'expérience d'autres pays et cantons montre qu'un gestionnaire clients, nommé parfois référent administratif, peut apporter une valeur ajoutée déterminante. En disposant d'un interlocuteur identifié, connaissant le dossier et l'historique de l'exploitant, il peut non seulement orienter et conseiller, mais aussi faciliter les interactions entre les différents services cantonaux et communaux, veiller au respect des délais et anticiper les difficultés. Un tel dispositif renforce la qualité du service public, améliore la sécurité juridique des entreprises et contribue à restaurer la confiance dans les institutions.

Ce projet de gestionnaires clients doit permettre au canton de réaliser des gains économiques à plusieurs niveaux. Un accompagnement personnalisé améliore la qualité des dossiers, limitant les allers-retours administratifs, et augmente le taux de conformité, réduisant les besoins en contrôles et en contentieux. Le projet doit donc être mené à effectifs constants.

Pour les administrés, la réduction de la charge administrative libère des ressources, stimulant l'activité et l'emploi. Au total, le canton doit gagner en efficacité interne, en recettes et en compétitivité économique.

La présente motion propose de tester ce modèle en priorisant les secteurs de la restauration, de l'hôtellerie et du monde de la nuit, particulièrement

exposés à la complexité réglementaire et aux contrôles multiples. Si cette expérience s'avère concluante en termes de simplification, de réduction des délais et de satisfaction des usagers, elle pourra ensuite être étendue à l'ensemble des secteurs économiques.

Au bénéfice de ces explications, les auteurs vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable au présent texte.